

Direction générale des services

Direction des affaires financières

DELEGATION EN VUE DE LA CERTIFICATION DE SERVICE FAIT

La Directrice de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 4 avril 2025 n° CA 2025-09 relative à l'élection du directeur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse -TSE ;

Donne délégation à Madame Peggy RODRIGUES, correspondante financière, pour la certification du service fait sans limitation de montant sur le CRB 703 – PÔLE RECHERCHE.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication.

Fait à Toulouse, le 1^{er} novembre 2025.

La déléguée,



Peggy RODRIGUES

La Directrice,



Victoria BARHAM